

Les véhicules anciens et polluants désormais interdits à Paris

1er juillet 2016

A partir de ce vendredi 1^{er} juillet 2016, les voitures immatriculées avant le 1^{er} janvier 1997 sont indésirables dans la capitale. Ces véhicules, et les deux-roues immatriculés avant le 1^{er} janvier 1999, ne devront plus circuler la semaine entre 8 h et 20 h dans Paris *intramuros* (hors bois et périphérique). Ces restrictions sont prises au nom de la lutte contre la pollution de l'air.

Il y aura des contrôles, sans sanctions jusqu'en octobre. Les contrevenants s'exposent à 35 euros d'amende dès cette année puis à 68 euros en 2017.

Selon la Ville, la mesure touchera quelque 10.000 véhicules, toutes catégories confondues, sur les quelque 600.000 qui circulent chaque jour dans Paris. Il est toutefois difficile de savoir combien de voitures sont concernées. Selon le site d'annonces AutoScout24, près de 700.000 véhicules ont plus de 19 ans d'âge en Île-de-France, dont 74.900 à Paris. Mais la part modale de l'automobile au sein de la capitale est faible : 7 % des déplacements. Selon Airparif, ces mesures permettraient d'y réduire les polluants d'environ 5 %.

► **Source :** *Le JDD*

Lire aussi :

La course de voitures électriques à Paris est une imbécillité

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-vehicules-anciens-et-polluants-desormais-interdits-a-Paris>